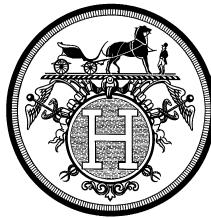


HERMÈS INTERNATIONAL
Société en Commandite par Actions au capital de 53 840 400,12 €
immatriculée sous le n° 572 076 396 RCS PARIS
dont le siège social est fixé au 24, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS



Compte rendu de l’Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2020

Dans le contexte de l’épidémie du Covid-19, dans le respect des consignes du gouvernement, et en application des dispositions de l’ordonnance N° 2020-321 du 25 mars 2020, l’Assemblée générale mixte d’Hermès International s’est exceptionnellement tenue le vendredi 24 avril 2020 à 9 heures 30 à huis clos, hors la présence physique de ses actionnaires, dans les locaux de la société à Pantin.

Les actionnaires ont pu suivre cette Assemblée en intégralité *via* une retransmission en direct, sur le site Internet d’informations financières d’Hermès International : <https://finance.hermes.com> dans la rubrique « Assemblées générales – Assemblée Générale 24 avril 2020 – webcast ». La rediffusion de l’Assemblée est disponible à cette même adresse, en version e-accessible.

Une adresse mail dédiée a par ailleurs été mise en place en amont de l’Assemblée afin de permettre aux actionnaires d’adresser plus facilement leurs questions écrites.

L’Assemblée générale mixte s’est tenue sous la présidence de Monsieur Éric de SEYNES, Président du Conseil de surveillance. Siégeaient à la tribune, à ses côtés :

- Monsieur Axel DUMAS, gérant,
- Monsieur Henri-Louis BAUER, président du Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, gérant et associé commandité,
- Monsieur Éric du HALGOUËT, Directeur Général Finances.

Madame Julie GUERRAND et Monsieur Renaud MOMMEJA, actionnaires et présents dans la salle, assumaient les fonctions de scrutateurs.

Monsieur Vincent FRAMBOURT, du Cabinet Didier Kling & Associés, représentait le collège des Commissaires aux comptes.

Madame Nathalie BESOMBES, Directrice juridique Droit des sociétés et Boursier, assurait la fonction de secrétaire de séance.

L’Assemblée générale s’est tenue dans le respect des conditions sanitaires en vigueur pour lutter contre l’épidémie de Covid-19.

Compte tenu de la situation exceptionnelle générée par l’épidémie, et conformément au décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 paru au Journal Officiel le 11 avril 2020, les actionnaires ont été encouragés à voter à distance ou à donner pouvoir au président et leurs votes ont été arrêtés la veille de l’Assemblée, soit le jeudi 23 avril 2020, à 15 heures.

les quorums requis par la loi en assemblée ordinaire et en assemblée extraordinaire étaient réunis soit :

- 86,38 % pour les 1^{ère} à 3^{ème} et 5^{ème} à 16^{ème} résolutions,
- 86,98% pour la 4^{ème} résolution,
- 86,38 % pour les 17^{ème} à 21^{ème} résolutions.

Les actionnaires ont notamment eu à se prononcer sur :

- l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2019,
- l'affectation du résultat et la mise en distribution, le 30 avril 2020, du solde du dividende ordinaire de l'exercice (un acompte de 1,50 € par action ayant été versé le 5 mars 2020), soit 3,05 € par action¹,
- l'approbation des conventions réglementées,
- l'autorisation à donner à la Gérance pour mettre en œuvre un programme d'achat et d'annulation d'actions,
- l'approbation des rémunérations et des avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019 aux mandataires sociaux (votes *ex-post global* et individuels)²,
- l'approbation des politiques de rémunération des gérants et des membres du Conseil de surveillance (votes *ex-ante*),
- le renouvellement des mandats de membre du Conseil de surveillance de Mesdames Dorothée ALTMAYER et Monique COHEN et de Messieurs Renaud Momméja et Éric de SEYNES, pour une durée de trois ans,
- les délégations de compétence à la Gérance pour consentir des options d'achat d'actions et procéder à des attributions gratuites d'actions existantes,
- les modifications statutaires ayant pour objet de mettre les statuts d'Hermès International en conformité avec de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires.

Le Président, a souhaité, avant de passer la parole à Monsieur Henri-Louis BAUER, remercier chaleureusement les actionnaires qui ont massivement voté à distance et qui se sont connectés au *webcast* pour suivre l'Assemblée générale en direct.

Monsieur Henri-Louis BAUER, président du Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, gérant et associé commandité, adresse ses premiers mots à toutes celles et ceux qui sont touchés par la maladie ou qui ont perdu un proche des suites de la pandémie de coronavirus. Il rend hommage et salue la mémoire de Leila MENCHARI, Directrice Artistique des vitrines du magasin du 24, rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris, qui n'a eu de cesse de susciter la curiosité, l'étonnement et l'émerveillement des passants, faisant des vitrines, des théâtres foisonnantes, fenêtres ouvertes sur l'ailleurs. Il adresse également ses pensées aux salariés, aux actionnaires et à leurs familles, souhaitant toutefois que cette situation inédite et tragique apporte « *une nouvelle façon d'apprécier nos vies et de construire notre avenir.* » Il précise que c'est d'ores et déjà le chemin qu'a choisi d'emprunter Hermès en faisant preuve d'une solidarité exemplaire et en participant à l'effort national en France et dans les pays qui ont toujours accueillis la maison.

Monsieur Henri-Louis BAUER prononce ensuite quelques mots sur l'activité d'Hermès en 2019. Il souligne la solidité des résultats avec une année 2019 de nouveau synonyme de succès pour le Groupe mais insiste sur le fait que le bilan de cette année est avant tout qualitatif, éthique et humain. Qualitatif d'abord par la capacité des créateurs de la maison à réinventer certains dessins, certains produits et à créer de nouveaux métiers. Éthique ensuite parce-que l'ambition d'Hermès est de grandir durablement, au travers notamment de la

¹ Sur proposition de la Gérance, le Conseil de surveillance a décidé, le 30 mars 2020, de modifier la proposition de distribution de dividende ordinaire soumise à l'Assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2020 pour en ramener le montant de 5,00 € à 4,55 € par action, soit un montant identique à celui versé en 2019. Le communiqué de presse correspondant daté du 30 mars 2020 est disponible sur <https://finance.hermes.com>.

² Les gérants ont souhaité renoncer à l'augmentation de leur rémunération fixe versée en 2020 et de leur rémunération variable attribuée en 2020 au titre de 2019 et percevront donc en 2020 un montant total de rémunération identique à celui perçu en 2019. Le Conseil de gérance de la société Émile Hermès SARL, associé commandité, et le Conseil de surveillance d'Hermès International ont pris acte de cette renonciation le 30 mars 2020 et ont approuvés les résolutions modifiées, soumises à l'Assemblée générale du 24 avril 2020. Le communiqué de presse correspondant daté du 30 mars 2020 est disponible sur <https://finance.hermes.com>.

qualité de ses produits et de ses actions dans le domaine de l'environnement. Monsieur Henri-Louis BAUER mentionne à ce titre que les nouvelles manufactures du Groupe ont un bilan énergétique neutre et qu'elles sont conçues pour favoriser le maintien et le développement de la biodiversité. Humain enfin parce-que depuis toujours les valeurs de respect, d'excellence, d'apprentissage, mais aussi de confiance et de solidarité entre les collaborateurs sont essentielles pour Hermès.

Monsieur Henri-Louis BAUER exprime sa reconnaissance et ses remerciements à tous les collaborateurs de la maison. Il termine son intervention par une invitation à poursuivre l'entraide et au dépassement de soi et rappelle ces quelques mots de Jean-Louis Dumas : « *Le succès d'une entreprise est une entreprise qui rend fiers autant ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs que ses actionnaires, mais surtout qui aide l'homme et la femme à s'élever et à accéder au meilleur de lui-même* ».

Monsieur Axel DUMAS, gérant, remercie à son tour tous les actionnaires qui se sont connectés pour suivre l'Assemblée générale. Il présente ensuite le Bilan général de l'année 2019, en évoquant les faits marquants de l'année 2019 au cours de laquelle Hermès a réalisé une performance remarquable avec des ventes qui ont dépassé les 6,9 milliards d'euros.

- La liberté de création :
 - « À la poursuite des rêves », thème et fil rouge d'une créativité foisonnante en 2019,
 - Vif succès des collections de prêt-à-porter féminin et masculin,
 - Enrichissement des collections de maroquinerie avec les modèles *Twins*, *Simone Hermès*, *Birkin Faubourg*, les lignes *Cosmos* et *Chimère*,
 - Édition de nombreux nouveaux dessins pour les collections de soie masculine et féminine,
 - Lancements réussis de la montre pour femme *Galop d'Hermès* et de la montre pour homme *Arceau L'heure de la lune*.
- La liberté d'achat au cœur de la stratégie :
 - Succès des collections présentées lors des deux sessions d'achat et de présentation au réseau de distribution,
 - Liberté d'achat des directeurs de magasins et de pays, proposant une offre unique au plus près des attentes des clientèles locales,
 - Réseau international de 311 magasins, véritables « maisons d'objets »,
 - Inspirées du thème de l'année, des vitrines uniques qui expriment la singularité et la dimension multilocale de nos magasins.
- La dynamique d'un réseau de distribution exclusif (311 magasins à fin décembre 2019) :
 - Ouvertures de magasins à Orlando et New York Meatpacking (États Unis), à Phuket (Thaïlande) et à Xiamen (Chine),
 - Ouverture d'un 45^e marché en Pologne, à Varsovie, en novembre,
 - Près d'une vingtaine de réouvertures avec agrandissement, notamment à Amsterdam et Moscou Stoleshnikov en Europe, à Qingdao et Iwataya Fukuoka en Asie, et à San Francisco et Vancouver en Amérique.
- L'expérience clients au cœur d'un dispositif omnicanal :
 - Poursuite réussie du déploiement de la nouvelle plateforme *hermes.com* au Japon en juin, à Singapour et en Malaisie en octobre,
 - Accompagnement des usages dans une logique omnicanale,
 - Bons résultats du site e-commerce dans le monde.
- Une communication foisonnante et audacieuse :
 - Mise en avant de la singularité de l'offre...
 - Présentation de l'univers masculin dans sa diversité à travers les événements *Step into the Frame* à Londres (Grande-Bretagne) et *Walk the Line* à Séoul (Corée),

- Affirmation de l'identité d'Hermès maroquinier-sellier avec *Please Check In!* à Shanghai (Chine), *petit h* à Chengdu (Chine) et à Singapour, *Hermès Bespoke, Rencontre avec les dessinateurs* à Tokyo (Japon),
 - Révélation des collections de joaillerie : *Black to Light* à Paris et itinérance d'*Enchaînements libres* à Shanghai (Chine), Hong Kong, Tokyo (Japon), New York (US) et Taiwan,
 - Rencontres avec les dessinateurs au *Hermès Carré Club* à Paris et Hangzhou (Chine).
 - ... et du modèle artisanal
 - 10^e édition du *Saut Hermès au Grand Palais*,
 - Festival *Hermès hors les murs à Rome* (Italie), Stuttgart (Allemagne), Xian et Xiamen (Chine),
 - Exposition *Hermès Heritage* à Busan (Corée) et à Singapour,
 - Enrichissement de la collection de films *Empreintes sur le monde*,
 - Lancement de la campagne *Hermès Employeur*.
- Singularité et performance du modèle artisanal :
 - Un modèle artisanal avec des sites à taille humaine,
 - Inauguration de la 17^e maroquinerie à Fililieu en Isère,
 - Pose de la 1^{ère} pierre des maroquieries de Guyenne en Gironde et de Montreau en Seine-et-Marne,
 - Annonce de nouveaux sites de production à Louviers (Eure) en 2021 et dans les Ardennes à l'horizon 2022,
 - Agrandissement des sites de Saint-Junien en Haute-Vienne et de Pierre-Bénite pour le pôle Textile prévu pour 2022,
 - Inauguration d'un nouveau site de production de chaussures en Italie.
- Manufactures Hermès :
 - 43 sites de production en France, dont 17 maroquieries,
 - 12 sites de production hors de France répartis dans 5 pays en Suisse, en Italie, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Australie.
- Monsieur Axel DUMAS présente ensuite la politique et les actions menées par Hermès en matière de développement responsable et durable.
- Un modèle artisanal créateur de valeur sociale :
 - Recrutement de plus de 1 100 collaborateurs en 2019,
 - Formation et transmission interne des savoir-faire artisanaux : près de 300 tuteurs et formateurs dans nos 17 maroquieries,
 - Qualité de vie au travail,
 - Diversité des collaborateurs,
 - Partage de la valeur : rémunération, participation, intéressement et plans d'attribution gratuites d'actions,
 - Engagement des collaborateurs auprès des collectivités et des territoires : plus de 280 initiatives locales.
- Poursuite des créations d'emplois, répartition des effectifs par filière et par zone géographique :
 - 3 699 nouveaux emplois en 5 ans dont 2 471 en France,
 - Equilibre des effectifs production/vente,
 - Répartition géographique des effectifs qui reflète l'implantation de l'outil de production avec 62 % des effectifs dans l'Hexagone et la forte représentation des femmes dans le Groupe. Elles représentent 68 % des effectifs totaux, 54 % parmi les instances dirigeantes et la moitié des membres du Conseil de surveillance.
- Un modèle artisanal créateur de valeur sociétale :
 - Des partenariats de longue date avec des filières de formation régionales,
 - L'essentiel de la production dans nos ateliers internes et exclusifs, dans une logique de pôles régionaux d'excellence, participant à la vitalité des territoires,
 - 80 % de la production en France,

- Des partenaires fidèles, 19 ans en moyenne d'ancienneté de nos principaux fournisseurs,
 - Une création de valeur positive : l'une des meilleures performances du CAC 40 sur l'indice de positivité,
 - Les actions de la Fondation d'entreprise Hermès autour de quatre gestes : créatif, solidaire, écologique et de transmission.
- Un modèle artisanal à faible empreinte écologique :
- Des objets conçus et fabriqués pour durer, qui se réparent,
 - Consommations eau et énergie faibles en valeur absolue, et découplées depuis 2002 de la croissance de l'activité,
 - Empreinte carbone en baisse, et compensation de 100 % de nos activités industrielles, bureaux et magasins (scopes 1&2) avec *Livelhoods*,
 - Des engagements en faveur de la biodiversité, notamment sur nos filières d'approvisionnement et de production,
 - Performance sociétale et environnementale reconnue en externe avec des évaluations extra-financières solides.

Monsieur Axel DUMAS présente ensuite l'activité 2019 :

- Le chiffre d'affaires qui atteint 6,9 milliards d'euros, en hausse de 15 % à taux courants et de 12 % à taux constants,
- Un développement de tous les métiers avec une performance remarquable des métiers Vêtement et Accessoires et Bijouterie,
- La répartition du chiffre d'affaires par métiers en 2019/2018,
- Les variations et la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique en 2019/2018.

Monsieur Éric du HALGOUËT, Directeur Général Finances, présente les comptes consolidés 2019. Il rappelle à titre liminaire que le Groupe a appliqué la norme IFRS16 relative aux contrats de location du 1^{er} janvier 2019, en retenant l'approche rétrospective complète et qu'en conséquence les comptes annuels de l'exercice 2018 ont été retraités. Il précise que pour Hermès, il s'agit exclusivement des baux immobiliers. Il ajoute que l'application d'IFRS 16 a pour effet de majorer la rentabilité opérationnelle des deux années d'environ +0,4 point. En contrepartie, le résultat financier intègre une charge financière sur dettes de loyers. Le total de bilan est majoré d'environ 1 milliard d'euros avec la constatation d'un droit d'utilisation à l'actif et d'une dette de loyers au passif.

Il poursuit avec la présentation des éléments suivants :

- Le compte de résultat consolidé, avec un résultat net de 1 528 millions d'euros, en progression de 8,7 % par rapport à 2018,
- La rentabilité opérationnelle courante qui atteint 34 % du chiffre d'affaires en 2019 et son historique,
- Le détail des investissements opérationnels qui s'élèvent à 478 millions d'euros,
- La capacité d'autofinancement qui progresse de 9,7 % en 2019 à 2 063 millions d'euros,
- Le tableau des flux de trésorerie faisant apparaître une trésorerie nette retraitée qui s'élève à 4 562 millions d'euros,
- Le bilan simplifié (actif et passif) au 31 décembre 2019,
- Les capitaux propres et la trésorerie nette retraitée 2019/2018.

Pour conclure, Monsieur Axel DUMAS présente les perspectives 2020 :

- 2020 : le geste innovant
 - Lancement en mars 2020 du 16^{ème} métier d'Hermès : la Beauté,
 - Innovations avec de nouvelles matières et de nouveaux objets tels que le carré double face ou la ligne de manchettes en aluminium anodisé,
 - Ouverture d'un nouveau flagship à Sydney (Australie) et plus d'une quinzaine de réouvertures prévues,

- Poursuite du déploiement e-commerce au premier semestre 2020 avec l'ouverture des nouvelles plateformes à Hong Kong, à Macao et en Corée.
- 1^{er} trimestre 2020 :
- Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre : -7 % à taux de change courants et -8 % à taux de change constants,
 - Impact de la crise sanitaire sur toutes les zones géographiques,
 - À la date de l'Assemblée générale, seuls les magasins en Grande Chine et en Corée sont ouverts alors que l'activité est très réduite au Japon, les évolutions de la pandémie et les mesures décidées par les Etats ne permettent pas à ce stade de prévoir les dates de réouverture des magasins,
 - Le modèle artisanal implanté majoritairement sur le territoire français, le réseau de distribution équilibré ainsi que la clientèle locale sont autant d'éléments contribuant à la résilience de la maison.
- Covid-19 :
- Le début d'année 2020 est marqué par une crise sanitaire sans précédent, qui renforce les incertitudes du contexte économique global et des marchés. Ses conséquences pour Hermès sont aujourd'hui difficiles à évaluer, et dépendront de l'ampleur, de la durée et de l'étendue géographique, comme des mesures prises par les pays concernés,
 - Face à la crise sanitaire, Hermès reste solidaire et responsable et se mobilise,
 - Tout est mis en œuvre pour assurer en priorité la sécurité des salariés Hermès dans les pays affectés par cette crise sanitaire,
 - La solidité économique et financière permet au groupe Hermès de faire face à cette crise sanitaire sans précédent. Hermès maintient ses investissements stratégiques, tant dans ses capacités de production que dans son réseau de distribution, afin de préparer la reprise dans les meilleures conditions, en maîtrisant ses coûts,
 - Le Groupe procède à la réouverture progressive depuis le 14 avril des sites de production et de logistique dans les meilleures conditions afin de mobiliser l'ensemble des salariés et de renouer dès que possible avec ses clients.
- Perspectives :
- Grâce à son modèle d'entreprise unique, Hermès poursuit sa stratégie de développement à long terme fondée sur la créativité, la maîtrise et la transmission des savoir-faire, et l'exigence de qualité
 - À moyen terme, malgré les incertitudes économiques, géopolitiques et monétaires dans le monde, le Groupe confirme un objectif de progression du chiffre d'affaires à taux constants ambitieux.

Le Président reprend la parole et remercie, au nom des actionnaires, Messieurs Axel DUMAS et Éric du HALGOUËT, pour la qualité de leurs présentations et les résultats partagés, ainsi que l'ensemble des collaborateurs, salariés, artisans, directeurs de magasins, directeurs d'unité, directeurs de pays et des membres du comité exécutif, qui ont tous su participer à la constitution de ces résultats formidables. Il témoigne ensuite de son soutien et apporte ses encouragements à tous les collaborateurs et responsables de la maison qui font face à la crise actuelle, et qui permettent à Hermès International de tenir son cap malgré un environnement et des circonstances exceptionnelles. Et quelques mots sont exprimés, afin de remercier les actionnaires pour leur fidèle et solide soutien.

Le Président passe désormais à la présentation des principales résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Est en particulier abordée la proposition de distribution de dividende qui, dans le contexte d'épidémie du Covid-19 et sur proposition de la Gérance, a été ramenée de 5,00 euros par action à 4,55 euros par action par décision de Conseil de surveillance en date du 30 mars 2020. Il est souligné que ce montant de 4,55 euros par action est identique à celui versé en 2019.

S'agissant des rémunérations effectives des mandataires sociaux versés au cours ou attribuées au titre de l'exercice 2019 (votes *ex-post*) le Président rappelle que les gérants ont souhaité renoncer à l'augmentation de leur rémunération fixe versée en 2020 et de leur rémunération variable attribuée en 2020 au titre de 2019, et qu'ils percevront donc en 2020 un montant total de rémunération identique à celui perçu en 2019. Il précise en outre que l'ensemble des éléments qui ont été soumis au vote sont présentés dans les tableaux figurant en

pages 4 à 11 de l'addendum à la brochure de convocation, disponible sur le site Internet d'informations financières d'Hermès International : <https://finance.hermes.com> dans la rubrique « Assemblées générales – Assemblée Générale 24 avril 2020 ».

Le Président rappelle qu'était proposé le renouvellement pour trois ans de quatre mandats de membres du Conseil de surveillance arrivant à échéance, dont le sien. Il informe également les actionnaires de la nomination de deux nouveaux membres du Conseil représentant les salariés, désignés par le Comité de groupe le 12 novembre 2019 (Madame Pureza CARDOSO, artisan-maroquinier à la Maroquinerie de Sayat et Rémy KROLL, directeur des ventes exceptionnelles au sein de la division Hermès Commercial d'Hermès Sellier).

Puis, le Président évoque le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise puis le rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2020 et donne la parole aux Commissaires aux comptes.

Avant de présenter les résultats des votes aux résolutions, le Président informe l'Assemblée que la société a reçu, via l'adresse mail dédiée, des questions écrites de la part de deux de ses actionnaires. Conformément à la réglementation en vigueur, les réponses apportées par la Gérance à ces questions sont publiées sur le site Internet d'informations financières d'Hermès International : <https://finance.hermes.com> dans la rubrique « Assemblées générales – Assemblée Générale 24 avril 2020 ».

Enfin, le Président présente les résultats des votes, lesquels ont été arrêtés la veille de l'Assemblée, soit le jeudi 23 avril 2020, à 15 heures. Ces résultats, ainsi que le bon déroulement de toute l'Assemblée ont été contrôlés par Maître Stéphanie SCHAMBOURG, huissier de justice.

Les résultats détaillés des votes, montrent que **les 21 résolutions**, dont 5 à titre extraordinaire, **ont été adoptées à un très grand nombre de voix**.

Ces résultats sont disponibles sur le site Internet d'informations financières d'Hermès International : <https://finance.hermes.com> dans le document « *résultats des votes à l'Assemblée générale du 24 avril 2020* ».